

FORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU CSE

Objectifs : Identifier les enjeux de la mise en place de la nouvelle instance / Maîtriser les nouvelles attributions et les règles de fonctionnement du CSE / Comprendre les nouvelles règles de la négociation collective / Planifier les étapes de la mise en place du CSE dans son entreprise

Public/prérequis : Ressources humaines/ représentants du personnel

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique – Quiz

Effectif : minimum 3 personnes **Durée :** 14 heures **Prix de vente :** 3150 €/session + 0,57 € du km

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 fusionne les DP, le CE et le CHSCT en une seule instance : le Comité Social et Économique. Ce stage vous permettra de clarifier la transition entre les anciennes IRP et le nouveau CSE : état des lieux de ce qui demeure, de ce qui évolue.

1) Mise en place du CSE et fonctionnement de la nouvelle instance : 2,5 h

- les échéances de la fusion des instances et les différents niveaux de mise en place.
- les représentants de proximité.
- les Impacts de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les listes de candidatures.
- le protocole d'accord préélectoral.
- les différentes attributions en fonction de l'effectif.
- les attributions des membres du CSE et celles des élus du conseil d'entreprise.
- la Composition du CSE.

Exercice : Quiz : Réflexion collective sur le CSE et le Conseil d'entreprise (avantages et contraintes).

2) Moyens et changement du statut des représentants : 2,5 h

- les heures de délégation, budget, formation, gestion des carrières et rémunération des élus.
- le droit d'alerte, de retrait et le recours aux expertises.
- le règlement intérieur du CSE.
- les modalités du transfert des biens du CE au CSE.
- les règles des mandats successifs.
- le statut des suppléants.

Exercice : Quiz : Réflexion collective sur la négociation des moyens du CSE.

3) Informations, consultations et mise en place des commissions : 2,5 h

- les trois grandes informations et consultations obligatoires.
- les informations et consultations ponctuelles (PSE...)
- la base de données économique et sociale.
- distinction entre les commissions obligatoires et facultatives.
- focus sur la Commission Santé, Sécurité et conditions de travail.
- mise en place négociée de commissions (formation, logement, etc.).

Exercice : Quiz. Réflexion collective sur la négociation de la mise en place de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail.

4) Nouvelles règles de la négociation collective : 2,5 h

- la nouvelle hiérarchie des normes : principe de faveur
- la place des élus dans la négociation collective.
- compétences et mise en place du conseil d'entreprise.
- les modalités et règles de négociation en fonction du contexte.
- les nouvelles dispositions réglementaires de validation des accords d'entreprise.

Exercice : Quiz. Elaboration d'un plan d'action sur la mise en place du CSE.

5) CSE et CSSCT : 3 h

- conditions de mise en place
 - attributions
 - composition et désignation
 - formation des membres
- Exercice : Quiz. Connaissance réglementation CSE/CSSCT.



NOUS CONTACTER

contact@msa-services-bfc.fr

Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98

www.msa-services-bfc.fr

